

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2025

<b>DELIBERATION N°CP2025-02/1/1 DOSSIER N°6747</b>	<b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR FRANCE TRAVAIL AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'OUTILS ET SERVICES NUMERIQUES COMMUNS ET D'ECHANGES DE DONNEES DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI</b>
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD  
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER  
Franck FOULON à Patrice MORANCAIS  
Marie-France GALBRUN à Eric BODEAU  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX  
Renée NICOUX à Mary-Line GEOFFRE  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX

Absent(s) - excusé(s) :

Philippe BAYOL, Hélène FAIVRE, Armelle MARTIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR FRANCE TRAVAIL AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'OUTILS ET SERVICES NUMERIQUES COMMUNS ET D'ECHANGES DE DONNEES DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI**



## La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU La loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi qui met en place une coordination renforcée des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle, rassemblés au sein d'un réseau pour l'emploi défini à l'article L.5311-7 du code du travail ;  
VU l'article L.5312-1-II du code du travail ;  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2025-02/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de valider le projet de Convention et les Annexes 1bis et 4, entre France Travail et le Conseil départemental de la Creuse, joint en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer la Convention de mise à disposition par France Travail auprès du Conseil départemental d'outils et services numériques communs et d'échange de données dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi.

**Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**